



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le 30 MARS 2023

REÇU LE

19 AVR. 2023

MAIRIE
DE

FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE

Le directeur général

Réf : 2023-EDCH-SP-26

Affaire suivie par Sylvain POTTE

Service santé Environnement du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.60.30.92.

Courriel : ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Lille, le 29 MARS 2023

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrôle sanitaire, les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont constaté plusieurs dépassements de la limite de qualité pour le paramètre nickel, fixée à 20 µg/l, sur des communes alimentées par les captages de Béthune Beaumaraïs depuis le 3 mars 2023.

Par courriel en date du 22 mars 2023, vos services ont indiqué que ces non-conformités étaient liées à la remise en service du captage F1, en remplacement du captage F4 qui est à l'arrêt pour cause de panne des pompes.

Les services de l'ARS ont bien pris note que les communes de BETHUNE, DROUVIN LE MARAIS, FOUQUEREUIL, FOUQUIERES LES BETHUNE, HESDIGNEUL LES BETHUNE, LABOURSE, SAILLY LA BOURSE, VAUDRICOURT, VERQUIN, VERQUIGNEUL sont désormais alimentées par des ressources qui ne permettent plus de garantir le respect de la limite de qualité pour le paramètre « nickel ».

Je vous rappelle que, conformément à la circulaire DGS/SD7A/2006/110 du 8 mars 2006, relative à la gestion du risque sanitaire en cas de dépassement des exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres chlorure de vinyle, nickel, aluminium, sulfates, chlorures et fluor, il vous appartient de mettre en place une information auprès de la population de ces communes, leur recommandant de ne pas utiliser l'eau à des fins alimentaires sans avoir réalisé préalablement un écoulement, afin d'éviter tout apport supplémentaire en nickel dans l'eau, lié aux réseaux intérieurs de distribution.

Cette recommandation pourra être levée après retour à une situation conforme.

Monsieur Olivier GACQUERRE

Président

Communauté d'agglomération Béthune – Bruay, Artois - Lys Romane

100, avenue de Londres

CS 40548

62400 BETHUNE

Je vous rappelle, enfin, que l'article R.1321-25 du code de la santé publique demande :

« La personne responsable de la production ou de la distribution d'eau tient à la disposition du directeur général de l'agence régionale de santé les résultats de la surveillance de la qualité des eaux ainsi que toute information en relation avec cette qualité. Elle porte à sa connaissance tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique.

... »

Les services de l'ARS restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par délégation,
Le Responsable du Service Santé
Environnementale du Pas-de-Calais



Eric BEMBEN